



TRAVAUX

TRAVAUX : UN GUIDE POUR VOUS FACILITER VOS DÉMARCHES

Vous souhaitez agrandir votre maison, ravalier votre façade, remplacer des menuiseries, construire une clôture, un abri de jardin, une piscine... Pas forcément besoin de permis de construire mais vous devez faire une déclaration préalable en mairie. Afin de vous faciliter cette démarche, Roannais Agglomération a conçu un guide pratique de 12 pages avec toutes les informations nécessaires : travaux concernés, pièces à joindre, exemples...

Publié le 29 juin 2016

Roanne



Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page



Outils



: "Travaux : Un guide pour vous faciliter vos démarches"

SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

RENNES

toanne

